

Chloé BOREL et Simon REYNAUD
Chemin de Prévondens 3
1521 Curtilles

RECOMMANDEE

Greffe municipal de Curtilles
Place du Collège 1
1521 Curtilles

Curtilles, le 15 mars 2021

Opposition à la révision du plan d'affectation communal (PACom) de la commune de Curtilles

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous formons opposition à la révision du PACom de la commune de Curtilles, en lien avec la réaffectation d'une partie de la parcelle n°236 en aire de jardin.

Recevabilité

- a) Le délai d'enquête publique échoit le 18 mars 2021. La présente opposition est dès lors déposée en temps utile (art. 38 LATC).
- b) Nous sommes propriétaires d'une parcelle touchée par le PACom précité (parcelle n°236). A ce titre, nous avons la qualité pour agir.

Moyens

Le PACom de la commune de Curtilles tel qu'il est envisagé porte atteinte à nos intérêts.

En effet, il est prévu qu'une partie non négligeable de notre parcelle (n°236), soit réaffectée en aire de jardin au sens de l'art. 19 du règlement du Plan d'affectation (RPA). Or, hormis quelques exceptions, l'aire de jardin au sens de cette disposition est inconstructible, ce qui nous impacte de la manière suivante.

L'aire de jardin exclu notamment toute possibilité de construction de dépendances au sens de l'art. 5.6 RPA. Ainsi, l'implantation d'un éventuel cabanon de jardin ou d'un chenil serait impossible.

Il nous semble qu'il serait également impossible d'implanter dans la zone concernée une pompe à chaleur de type air-eau, la hauteur de celle-ci dépassant les 50 centimètres.

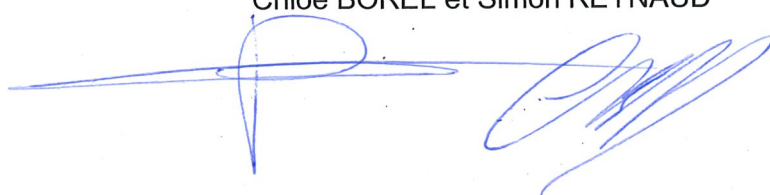
De plus, l'aire de jardin empiète sur la limite de construction de 5 m (cf. art. 5.3 RPA), ce qui limiterait une éventuelle extension de la maison ou un remplacement de celle-ci par un nouveau bâtiment dans les années à venir.

Enfin, au vu notamment des restrictions mentionnées ci-dessus, notre parcelle va sans aucun doute perdre une partie de sa valeur.

Nous restons dans l'attente de pouvoir discuter de ce qui précède lors d'une séance de conciliation.

Dans l'intervalle, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chloé BOREL et Simon REYNAUD

Two handwritten signatures in blue ink are positioned below the typed names. The signature on the left is a stylized 'C' with a horizontal line extending to the right. The signature on the right is a more complex, cursive scribble.